

PROMOVE

**Association pour la promotion économique
de la Riviera et de Lavaux**

1820 Montreux

RAPPORT

**de l'organe de révision sur le contrôle
restreint à l'assemblée générale**

Exercice 2023

Montreux, le 25 avril 2024

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
A l'assemblée générale de l'Association

**PROMOVE (Association pour la promotion économique de la Riviera et de Lavaux) à
Montreux**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de Promove (Association pour la promotion économique de la Riviera et de Lavaux) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la Direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme Suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

FIDUCIAIRE J. INEICHEN S.A.
Réviseur agréé ASR N°501174



Arta Ajeti
Réviseur agréé

Montreux, le 25 avril 2024/AA/1

Annexe : comptes annuels

PROMOVE

Montreux

Comptes annuels 2023

MONTREUX, LE 16 AVRIL 2024

Contenu	Page
Bilan au 31 décembre 2023 - Actif	3
Bilan au 31 décembre 2023 - Passif	4
Compte de résultat 2023	5
Annexe	6

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

ACTIF	31.12.2023	31.12.2022
ACTIF CIRCULANT	CHF	CHF
Trésorerie	453 567.14	639 085.34
Débiteurs	9 960.00	10 625.00
Actifs de régularisation	69 413.00	55 881.40
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	532 940.14	705 591.74
ACTIF IMMOBILISE		
Mobilier et agencement de bureau	4 981.84	7 584.59
Machines de bureau, informatique	1 184.05	2 368.05
Site internet	-	6 065.00
Titres	396 540.25	96 491.20
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	402 706.14	112 508.84
TOTAL DE L'ACTIF	935 646.28	818 100.58

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023 (SUITE)

PASSIF	31.12.2023	31.12.2022
FONDS ETRANGERS	CHF	CHF
Créanciers à court terme	1 430.00	13 456.57
Passifs de régularisation	91 569.81	53 319.17
Total des dettes à court terme	92 999.81	66 775.74
TOTAL DES FONDS ETRANGERS	92 999.81	66 775.74
FONDS PROPRES		
Provision pour activités futures	165 000.00	65 000.00
Fonds Elsbeth Gessner	502 925.08	512 805.83
Capital au 1er janvier	173 519.01	170 131.45
Résultat d'exercice	1 202.38	3 387.56
Capital au 31 décembre	174 721.39	173 519.01
TOTAL DES FONDS PROPRES	842 646.47	751 324.84
TOTAL DU PASSIF	935 646.28	818 100.58

COMPTE DE RESULTAT 2023

PRODUITS	2023	2022
	CHF	CHF
<i>Contributions / Cotisations</i>		
Communes	583 471.00	578 784.00
Canton	159 360.00	159 360.00
Membres	178 185.00	160 024.90
	921 016.00	898 168.90
<i>Recettes</i>		
Prestations facturées et autres produits	34 171.20	15 020.00
	34 171.20	15 020.00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	955 187.20	913 188.90
CHARGES		
Charges de personnel	528 364.60	550 939.35
Charges de fonctionnement	152 423.63	158 844.50
Promotion exogène	28 162.20	18 708.80
Activités régionales	136 816.54	159 626.09
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	845 766.97	888 118.74
RESULTAT D'EXPLOITATION	109 420.23	25 070.16
Résultat AppApp	1 633.90	-18.15
Amortissements	-9 851.75	-11 664.45
Constitution (-) / Dissolution de provision (+)	-100 000.00	-10 000.00
RESULTAT D'EXERCICE	1 202.38	3 387.56

ANNEXE

Informations sur les principes utilisés dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier des articles sur la tenue de comptabilité et la présentation des comptes commerciaux du code de obligations (art. 957 à 962).

Les principes suivants ont été utilisés dans les comptes annuels :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties directement. Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire.

Nombre de collaborateurs

La moyenne annuelle des emplois à plein temps n'est pas supérieure à 50.

Dettes envers des institutions de prévoyance

	<u>31.12.2023</u>	<u>31.12.2022</u>
1er pilier : Caisse AVS de la FPV	-4 709.25	1 119.25
2e pilier : SwissLife	-	15 007.80